



EuroMed Non-Governmental Platform
Plate-forme non gouvernementale EuroMed
منبر المنظمات غير الحكومية للمنتدى المدني الأورومتوسطي



Déclaration Finale et Résolutions du Forum Civil Euromed

Luxembourg 1-3 avril 2005

Déclaration finale du Forum civil Euromed du Luxembourg

Pour une véritable implication de la société civile

Dans le contexte du dixième anniversaire du processus de Barcelone, le Forum Civil Euromed du Luxembourg a réuni en 2005, du 1er au 3 avril, 350 représentants de la société civile issus de 42 pays.

Dans une région qui a connu au cours des quatre dernières années de profonds bouleversements géopolitiques, il est urgent que nous, acteurs de la société civile, contribuions par nos analyses et nos propositions à un approfondissement du Partenariat euro-méditerranéen dont le bilan, pour le moins contrasté aux niveaux politique, économique, social, culturel et environnemental, appelle une relance voire une refondation de ce partenariat Euro-Med.

C'est pourquoi nous avons choisi de nous concentrer sur les dossiers et propositions apparus comme prioritaires lors des consultations locales préparatoires à nos travaux de janvier et février 2005. Nous n'avons pas cherché à ajouter notre propre version aux nombreux bilans du Processus déjà réalisés. Elle ne pourrait être, en effet, que très réservée quant aux résultats effectifs du Partenariat sur la démocratisation, les droits humains, la paix, le développement et la protection de l'environnement dans la région.

S'il s'articule désormais à la nouvelle Politique de voisinage de l'Union européenne et aux plans d'action bilatéraux qui en découlent, nous pensons que le Partenariat euro-méditerranéen n'en reste pas moins un cadre multilatéral indispensable. Il doit œuvrer politiquement à la résolution des contradictions les plus flagrantes du moment et à la réduction des inégalités qui perdurent dans l'échange entre les pays de la Méditerranée.

C'est pourquoi il n'est plus possible de faire abstraction des valeurs que nous défendons, des préoccupations qui sont les nôtres, des propositions que nous apportons.

C'est justement cette volonté commune de « contribuer » et de « participer » qui s'est dégagée des consultations locales. Elle conduit en toute logique à notre proposition centrale de **mécanismes permanents de consultation** des acteurs de la société civile, qu'il convient de mettre en place dès maintenant tant dans le cadre du Partenariat que de la Politique de voisinage.

Dans ce cadre, nous nous félicitons de la constitution de la **Plate-forme non gouvernementale Euromed**, à l'occasion de l'Assemblée générale du 1^{er} avril. Nous revendiquons son rôle, dans l'ensemble de ses composantes, comme partie prenante des mécanismes que nous proposons.

Par conséquent, nous invitons les chefs d'Etat et de gouvernement des trente-cinq pays membres du Partenariat à adopter un plan d'action pour la mise en place des mécanismes permanents de consultation.

Dans le même temps, nous les invitons à prendre en considération les propositions résultant de nos travaux. Elles portent sur la nécessité de réduire enfin l'écart entre les intentions affichées et les politiques mises en œuvre que ce soit en matière de droits humains, d'égalité femmes hommes, de droits des migrants et de demandeurs d'asile, de respect du droit international dans la résolution d'occupations et des conflits, en matière de politiques de l'emploi, de lutte contre la pauvreté ou contre le Sida, du développement durable, de l'environnement ou de la diversité culturelle.

Nous attendons des pays membres et des institutions du partenariat qu'ils s'engagent dans une mise en œuvre effective de l'ensemble de ces propositions.

Luxembourg, le 3 avril 2005

I. Mécanismes de concertation

Les participants du Forum Civil Euromed au Luxembourg se sont réjouis des conclusions de la réunion des Ministres des Affaires étrangères à Dublin, en mai 2004, qui reconnaissent le rôle de la Plate-forme non-gouvernementale euro-méditerranéenne dans l'organisation des Forums civils.

Ils ont approuvé le document concernant les *Propositions pour la mise en place d'un mécanisme permanent de concertation entre les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics dans le Partenariat Euro-méditerranéen* qui avait été préparé par la Plate-forme non-gouvernementale euro-méditerranéenne pour le Forum civil.

Ils ont souligné le fait que la Déclaration de Barcelone reconnaît bien le rôle important joué par la société civile pour le développement du Partenariat, mais que des instruments pour la consultation entre les institutions officielles du Partenariat et les acteurs de la société civile n'ont toujours pas été créés.

Les participants pensent que le Partenariat euro-méditerranéen doit se doter d'une approche cohérente et conséquente pour ce qui est de l'engagement actif de la société civile dans les trois volets de la Déclaration de Barcelone.

Ils proposent donc que les institutions européennes et les institutions du Processus de Barcelone rédigent, en collaboration étroite avec les représentants de la société civile, un plan d'action pour une consultation permanente, et qu'ils présentent ce plan lors de la prochaine réunion des chefs d'Etats qui se tiendra en Novembre 2005, à l'occasion du 10^e anniversaire du Processus de Barcelone.

Le Plan devrait viser à renforcer la participation de la société civile au Processus de Barcelone en l'établissant comme un partenaire à part entière, et contribuer au développement du niveau multilatéral de ce processus et au développement des Plans d'Action de la Nouvelle Politique de Voisinage. Ceci implique:

- la garantie d'un accès réel, en temps utile et transparent aux informations et documents pertinents pour les acteurs de la société civile, et la négociation d'un accès formel aux informations pertinentes dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen (PEM);
- une garantie pour la société civile de pouvoir exprimer ses positions et ses propositions à toutes les étapes importantes du travail : programmation, mise en oeuvre et évaluation;
- l'intégration de l'expertise des acteurs de la société civile dans le processus de planification des politiques.

Ceci implique également:

- une approche cohérente et conséquente qui vise à éliminer les restrictions légales et pratiques qui entravent la participation de la société civile au Processus de Barcelone, sur le plan de la liberté d'association, de rassemblement et d'expression, ainsi que la liberté de mouvement;
- le développement d'instruments flexibles, transparents, accessibles et adéquats de soutien financier aux activités de la société civile.

Les participants au Forum civil EuroMed suggèrent le développement d'instruments pour réaliser des consultations sur les plans suivants:

1. Niveau multilatéral:

- Echanges réguliers entre la Commission européenne et le Comité EuroMed;
- Mise en place de groupes de travail thématiques (droits de l'homme, environnement, culture, migrations, jeunesse, femmes, développement...) qui réunissent au moins deux fois par an la société civile et les instances en charge du suivi du PEM;
- Participation de représentants de la société civile dans les groupes de travail formels et informels qui préparent les sommets ministériels, les réunions du Comité EuroMed et les réunions ministérielles sectorielles; ainsi que participation en qualité d'observateurs aux événements officiels;
- Un Forum annuel de discussion et de concertation avec les Ambassadeurs en charge du Partenariat, la délégation de l'UE et les acteurs de la société civile;
- Réunions régulières avec les comités, sous-comités et groupes concernés du Parlement européen.

2. Niveau bilatéral:

- Mise en place de groupes de travail thématiques qui se réunissent au moins deux fois par an;
- Réunions régulières de suivi et d'évaluation de ces accords d'association bilatéraux et des 'Plans d'Action de Voisinage'; dans le cadre des accords d'association la société civile devrait avoir un accès et une participation pleins aux sous-comités thématiques;
- En étroite collaboration avec la délégation de l'Union européenne concernée: consultation annuelle des accords d'association bilatéraux et des Plans d'Action dans chaque pays dans le cadre de la Nouvelle Politique de Voisinage;
- Dans le cadre du même processus: accès garanti à l'information et aux documents sur tous les plans nationaux et régionaux.

3. Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne:

- Implication dans les activités de l'assemblée parlementaire et de ses comités thématiques, et présence d'observateurs de la société civile aux réunions de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne dans un esprit de dialogue avec la Plateforme non gouvernementale Euromed.

Il est essentiel de souligner que les participants aux mécanismes de consultation devraient représenter la société civile et être indépendants d'intérêts étatiques et gouvernementaux¹. Le Forum civil recommande que la Plate-forme non-gouvernementale euro-méditerranéenne, ses réseaux régionaux, sous-régionaux et locaux, deviennent des interlocuteurs privilégiés du Partenariat euro-méditerranéen.

¹ Cf. Définition de la société civile par la Plate-forme non-gouvernementale EuroMed dans le préliminaire des statuts adoptés lors de la 1ere assemblée générale, le 1er avril 2005.

II. Aller de l'avant

Mettant en perspective dix ans de Partenariat euro-méditerranéen, nous, participants au Forum civil du Luxembourg, tenons à nous référer à la richesse et à la diversité des recommandations produites par les Fora civils antérieurs. Celles-ci offrent un témoignage précieux des préoccupations des sociétés de la région, et elles constituent une base solide pour les futurs travaux de la société civile au sein du Processus de Barcelone.

Nous recommandons que, à l'heure où différents bilans du Processus de Barcelone sont conduits, les déclarations antérieures soient pleinement exploitées. Nous regrettons vivement qu'aucune de ces recommandations, sauf à rares exceptions, n'ait été jusque là intégrée dans les politiques officielles du Partenariat. Cela prouve à nos yeux la nécessité de réviser le Processus, en le rapprochant réellement des priorités des sociétés de la région.

Nous en appelons à ce que la révision annoncée du Processus de Barcelone soit ambitieuse, qu'elle se situe à la hauteur des enjeux politiques, sociaux, économiques et culturels de la région, qu'elle parte des priorités pour l'avenir que nous avons décidé d'un commun accord de proposer lors du présent Forum civil.

Dans le cadre de la révision du Processus de Barcelone, nous en appelons avant toute chose à ce que l'écart entre les valeurs et les objectifs affichés par le Partenariat et les politiques menées soit effectivement enfin réduit et les priorités majeures prises en compte.

C'est pourquoi les participants au Forum civil insistent sur les recommandations suivantes ;

1. en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes et la participation des femmes,

1a. Ils rappellent qu'en vertu du Traité de l'UE (art.2 et 3(2)) et de la Charte des droits fondamentaux (art.23), l'UE a l'obligation « *d'éliminer les inégalités et de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans toutes ses actions* » et que le respect de cette valeur est la condition *sine qua non* des processus de démocratisation, d'une part, et du dialogue des cultures, d'autre part ;

1b. demandent instamment aux Chefs d'Etat et de gouvernement des 35 pays membres du Partenariat la restauration dans les objectifs prioritaires de l'agenda de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et du rôle des femmes dans la société, tant au Sud et à l'Est qu'au Nord de la Méditerranée, et sa place centrale dans les critères qui gouvernent la Politique de voisinage, ainsi que la ratification, la levée des réserves et l'intégration dans le droit interne de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans l'ensemble des Etats de l'espace euromed ;

1c. confirment la nécessité d'un réseau euro-méditerranéen « *Egalité femmes-hommes* » dans le cadre du Forum Civil euromed, qui vise l'action en réseau, la coopération, l'information et appellent en outre à une meilleure participation des associations de journalistes indépendant(e)s, appelé(e)s notamment à jouer un rôle important d'information sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes.

2. en ce qui concerne les obstacles aux réformes et à la démocratisation dans la région

2a. les participants au Forum civil constatent les obstacles internes à la réforme, que constituent les atteintes aux droits humains et à la démocratie, le poids de l'héritage culturel, la fracture existant au sein même de l'élite sur la définition de la réforme. Ils relèvent également les obstacles externes à la réforme, à savoir les logiques de domination des superpuissances, qui entendent par réforme la stabilisation des pouvoirs en place dans une visée sécuritaire, le double langage et la frilosité de l'Union européenne lorsqu'il s'agit d'imposer sa voix face aux Etats-Unis, la perception simpliste du rapport entre les cultures, l'absence de réaction des pays européens à l'égard des régimes autoritaires de la région, voire la connivence établie, et la marginalisation des acteurs de la société civile qui s'ensuit ;

2b. affirment que l'Union européenne doit prendre appui sur les critères de conditionnalité des accords d'association et des plans d'action pour contribuer aux processus de réforme, en liant l'effectivité financière et économique de ces derniers aux aspects politiques et de réforme ;

2c. demandent la mise en place, en étroit partenariat avec les acteurs de la société civile, de critères d'évaluation et de suivi du processus de réforme ;

2d. demandent la levée de l'état d'urgence là où il est en vigueur et la dissolution des lois et des cours d'exception, qui sont autant d'obstacles à la démocratisation ;

2c. pressent les gouvernements de la région, et en particulier les gouvernements arabes, de relâcher immédiatement tous les prisonniers d'opinion et de mettre fin à toutes les formes de harcèlement sécuritaire à l'égard des défenseurs des droits de l'homme et de la démocratie ;

2d. réaffirment solennellement que la liberté de disposer d'instruments médiatiques et d'accéder au flux d'information, la liberté d'établir et d'administrer des partis politiques, des syndicats et des ONG, la liberté d'expression, en particulier le droit de se réunir et de s'associer, et la liberté de création constituent autant de conditions incontournables à tout processus de réformes ;

2e apportent leur soutien au mouvement de la société civile au Liban pour la liberté, la souveraineté et la démocratie.

3. en ce qui concerne le développement durable

3a. apportent un soutien fort au projet tel que présenté actuellement de Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et souhaitent que le 10^{ème} anniversaire du PEM en novembre 2005 à Barcelone voit son adoption par les parties contractantes et le lancement de sa mise en œuvre ;

3b. insistent sur la nécessité de mettre réellement en œuvre les décisions prises à Athènes en matière de protection de l'environnement et d'intégrer les priorités environnementales dans toutes les dimensions du Partenariat ;

3b. appellent à l'adoption d'un système régional euromed de suivi et d'évaluation de l'impact du PEM sur l'emploi et les conditions sociales.

3c. appellent à la définition de stratégies euromed pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, fondées sur des objectifs dûment concertés, sur des plans d'action et de ressources et sur une coordination des politiques nationales pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté ;

3d. rappellent que la diversité culturelle est une condition du développement durable et demande aux instances du Partenariat euro-méditerranéen de faire pression pour que le comité d'experts de l'UNESCO finalise le projet de Convention pour la diversité culturelle en vue de l'adoption par l'Assemblée générale de l' UNESCO fin 2005 de ce nouvel instrument juridique de protection de la diversité culturelle.

4. En ce qui concerne les migrants et les mouvements migratoires,

4a. les participants au forum civil rappellent que l'approche exclusivement sécuritaire de l'Union européenne n'est pas à la hauteur des enjeux migratoires d'aujourd'hui, et que l'utilisation des pays du Sud membres du PEM comme barrière protectrice contre les flux migratoires ne peut que conduire à des situations de violation graves des droits humains, et à conforter l'image négative des migrants tant dans les pays du Sud que dans les pays du Nord ;

4b. demandent instamment qu'une politique régionale basée sur la co-responsabilité soit mise en place, fondée sur le droit des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le cadre du respect de la Convention de Genève, en lieu et place d'une politique européenne d'externalisation du devoir de protection des individus en situation de risque ;

4c. appellent à ratification par tous les pays du Partenariat euro-méditerranéen de la Convention internationale pour la Protection du droit des travailleurs migrants et de leur famille, ratifiée jusque là que par deux pays seulement du sud de la région, et à soutenir la création d'un réseau de la société civile sur les migrations au sein du Processus de Barcelone.

5. en ce qui concerne la paix, la sécurité et l'intégration régionale,

5 a. appellent à la conception et à la mise en œuvre d'une politique euro-méditerranéenne consistante et cohérente, afin que les instances du Partenariat s'impliquent pleinement dans le respect et l'application du droit international et des droits humains et participent ainsi à la résolution des conflits de la région ;

5 b. appellent pour ce faire les instances du Partenariat à refuser le double langage qui consiste à appliquer aux uns ce que l'on refuse d'appliquer aux autres, lorsqu'il s'agit du respect des résolutions des Nations Unies, et à refuser toute légitimité internationale aux actions unilatérales, notamment dans le cas israélo-palestinien ;

5 c. insistent sur le rôle majeur d'une éducation et d'une information s'inspirant du droit international pour faire évoluer les perceptions et les représentations dominantes ;

5 d. demandent un travail approfondi des instances du Partenariat sur les mécanismes d'évaluation des accords en cours, au regard des principes du respect du droit international.

6. En ce qui concerne la culture et la Fondation Anna Lindh

6a. appellent la Commission européenne à ajuster les procédures d'accès aux programmes de l'UE en fonction des situations politiques locales dans les pays partenaires et à simplifier les procédures dans le sens d'une plus grande accessibilité aux petits opérateurs ;

6b. appuient le projet d'une réunion des ministres de la Culture du PEM (la dernière ayant eu lieu en 1998) qui serait précédée d'un forum civil dédié à la culture appelé à proposer des adaptations nécessaires des instruments culturels du Partenariat. Il est proposé de mettre en place, dans le cadre des mécanismes de concertation présentés par le Forum civil, un groupe de suivi sur les enjeux culturels ;

6c demandent sans attendre la mise en place d'un programme de surveillance sur les atteintes qu'une commercialisation sauvage des biens culturels publics porte au patrimoine construit, et souhaitent voir renforcés, d'une part, les fonds de mobilité pour les artistes et opérateurs culturel, notamment pour des échanges Sud-Sud, d'autre part les programmes régionaux de formation en management culturel.

6d. exigent une information transparente sur les mécanismes de financement et de fonctionnement de la Fondation Anna Lindh pour le dialogue des cultures et des civilisations, et exigent que la Plate-forme non-gouvernementale euro-méditerranéenne soit représentée au même titre que les réseaux nationaux de la Fondation ou en leur sein.

7. En ce qui concerne la jeunesse,

7a. demandent le renforcement du rôle et de la place des jeunes dans le Partenariat euro-méditerranéen en plaçant la jeunesse dans les priorités transversales du Partenariat euromed ;

7b. demandent le soutien à l'émergence de représentations de jeunesse indépendantes des Etats et représentatifs de la société civile dans l'ensemble des pays de la région, et exigent la création de représentation des jeunes au niveau euro-méditerranéen ;

7c. demandent l'inclusion des organisations de jeunesse des sociétés civiles des pays du Sud méditerranéen dans les processus de décision qui touchent l'identification des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de jeunesse du PEM ;

8. En ce qui concerne l'agriculture

8a. en rappelant l'importance absolue de l'agriculture dans la région et, dans la droite ligne de la longue tradition de solidarité à l'égard des agriculteurs, réclament l'adoption et la mise en œuvre par les instances du Partenariat du principe de non-réciprocité ou traitement différentiel pour les pays partenaires. Dans le cas contraire, nous assisterons à une libéralisation asymétrique, qui laisserait peu de place aux pays du Sud.

8b. rappellent l'importance de minimiser les impacts négatifs de la flexibilité traditionnelle, d'utiliser des tarifs et des mécanismes de protection pour garantir la sécurité alimentaire et les besoins en matière de développement durable ;

8c. soulignent la nécessité de consulter tous les acteurs concernés (incluant les acteurs locaux), de manière transparente, dans la préparation d'un calendrier et de termes de

références pour des négociations agricoles et de tenir compte des éléments préliminaires de l'Analyse d'impact durable de la zone de libre-échange euromed.

9. En ce qui concerne le VIH/Sida

9a. rappellent que la pandémie du Sida - encore largement taboue dans les sociétés et pour les gouvernements - pose des défis majeurs et constitue une menace pour l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen ;

9b. conscients que, malgré les efforts déployés à l'échelle des pays, des régions et au niveau international, la pandémie du VIH/Sida apparue il y a plus de 25 ans gagne du terrain d'année en année, ils lancent un appel pour la prévention du VIH et la protection des droits humains des personnes vivant avec le virus dans l'espace euro-méditerranéen ; ils réaffirment ainsi leur engagement commun à contribuer à endiguer la propagation de la pandémie, en amenant les organisations auxquelles ils appartiennent à placer cette préoccupation au rang de leurs priorités.

9c. ils se déclarent engagés à œuvrer en faveur d'un environnement favorable aux personnes infectées et affectées par la VIH afin de garantir leurs droits et de lutter contre toute forme de discrimination à leur encontre.

10 Soutiens

10a. alertés par de nombreux cas d'atteintes aux libertés fondamentales individuelles et collectives, les participants leur apportent leur soutien et appellent l'opinion publique à faire pression sur les Etats de la région pour libérer tous les prisonniers d'opinion et les rétablir dans leurs droits ;

10b. demandent à l'Union européenne d'intégrer le respect des droits des minorités dans la région comme une composante à part entière des relations bilatérales. Ils recommandent en particulier le développement d'un outil accessible à la société civile afin de permettre **un suivi et un rapport** sur les minorités ;

10c. le forum civil apporte tout son soutien à la tenue et à la réussite du forum social mondial décentralisé qui se déroulera au Maroc en juillet 2006.